

Octobre 2017

2nd degré



Reclassements PPCR au 1^{er} septembre 2017 : faites vérifier par votre délégué.e Spelc

Les maîtres qui bénéficient d'un avancement d'échelon ou d'un reclassement à la hors-classe au titre de l'année 2016-2017 sont promus au titre des dispositions antérieures au PPCR. Les règles de l'ancien système s'appliquent jusqu'au 31 août 2017.

Service d'enseignement, IMP, allègements de service : vous devez être consulté.e

La consultation des enseignant.e.s avant les propositions envoyées par la.le chef.fe d'établissement à la.au recteur.rice n'est pas encore mise en œuvre partout. Le décret 2015-851 la prévoit explicitement. Le secrétariat de l'Enseignement catholique ne cesse de la recommander. Elle tarde à devenir réalité.

Incertitudes sur l'évolution du système éducatif : beaucoup de choses peuvent changer

Ne restez pas seul.e !
Le Spelc vous donnera des
informations précises et fiables.